

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 29 janvier 2021 – n° 340

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : ds.2a@sports.gouv.fr

Téléchargement des pièces jointes

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

Vie des établissements

COVID-19 / Règles voyageurs entrée sur le territoire national

Veuillez trouver en pièce-jointe l'instruction du Premier Ministre n°6245 du 25 janvier 2021 relative aux mesures frontalières, qui vient renforcer les mesures de contrôle sanitaire aux frontières intérieures et extérieures de l'espace européen. Celle-ci est accompagnée du tableau récapitulatif (simplifié) de l'ensemble des documents et conditions nécessaires à l'entrée sur le territoire métropolitain (régime de circulation et mesures sanitaires). Tous les documents et informations sont disponibles [sur le site du Ministère de l'Intérieur](#).

Ressources humaines

Information - traitement de l'indemnité de rémunération 1359

Voici un message du Pôle Rémunérations du Bureau 2FCE-2A A de la DGFIP.
A ce jour, la prestation d'assurance d'invalidité temporaire (AIT) de code IR 1359 est notifiée par mouvement de type 22.

Depuis la mise en œuvre, en octobre 2020, de la maintenance n°20-056 relative à la mise à jour de la codification des motifs de fin de fonction ou de fin de situation dans le cadre du chantier de la DSN, le code régime de rémunération (REM) 30 arrête le paiement des indemnités payées en mouvement de type 22, y compris l'IR 1359, et ce à la date d'effet du REM 30.

En conséquence, les conditions de notification de l'IR 1359 doivent évoluer selon les

orientations suivantes :

- 1) il convient de notifier, désormais, l'IR 1359 par mouvement de type 05 et ce en lieu et place d'un mouvement de type 22. Le mouvement de type 20 sera privilégié pour les rappels ou pour gérer des situations non stabilisées.
- 2) En cas de paiement de l'IR 1359 avec arrêt du traitement principal, il convient d'utiliser obligatoirement le code REM 30 (suspension de contrat DSN) et non le code REM 99.
- 3) Pour les besoins actuels du déclaratif en mode DSN, il est impératif que cette indemnité de rémunération soit mise en paiement sur le même dossier que la paye principale de l'agent.

Dématérialisation des bulletins de paie - CREPS / EPN / MNS

Les agents des établissements publics relevant du ministère chargé des sports bénéficient depuis le 1er novembre 2019 de la dématérialisation des bulletins de paie et donc de l'accès sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) de leur bulletin de paie, décompte de rappel et attestation fiscale sous format numérique.

Cette évolution prévoit la fin de l'envoi en format papier du bulletin de paie, normalement depuis le 1er avril 2020 pour les agents qui y sont affectés.

Nous souhaiterions disposer d'une vision d'ensemble de l'application de cette mesure. Pour cela, nous avons besoin de savoir si vos personnels bénéficient bien de la dématérialisation totale des bulletins de paie. Si tel n'est pas le cas, merci de nous indiquer si vous souhaitez que l'envoi papier cesse.

Nous vous remercions par avance de nous faire parvenir l'état de votre situation d'ici le vendredi 12 février à : ds.2a@sports.gouv.fr

Publication poste de PTP sur la Place de l'Emploi Public

INSEP

[Chargé\(e\) de projet formation et enseignement](#)

[Chef\(fe\) de projet Formation / Formateur\(rice\) Coordinateur\(trice\) de la filière STAPS](#)

[Chargé\(e\) de Mission Handiguide / Evaluation](#)

[CHARGE\(E\) DE MISSION EXPERTISE/ANIMATION DE RESEAUX](#)

CREPS de Bordeaux

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute performance \(H/F\) Accompagnement paralympique](#)

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance \(H/F\) Analyse de la performance](#)

CREPS de Dijon

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance](#)

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance](#)

CREPS de Montpellier

[chef projet numérique-formateur au sein du pôle TICE du Creps de Montpellier](#)

CREPS de Wattignies

[formateur coordonnateur au département des formations et du CFA - MSA \(H/F\)](#)

Direction des sports

[Adjoint.e à la Cheffe de la mission des affaires européennes et internationales](#)

AGENDA

- Le 4 février : Comité Stratégique du réseau Grand INSEP
- Le 4 février : Réunion des directeur des sports avec les directeurs d'établissements

A la semaine prochaine

**ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE
DES ETABLISSEMENTS --- DS.2A**

ds.a2@sports.gouv.fr

Thibaut DESPRES thibaut.despres@sports.gouv.fr 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13	Chef de bureau <ul style="list-style-type: none">• Animation et pilotage du bureau
Quentin DETCHARTE quentin.detchart@sports.gouv.fr 01 40 45 93 87	Adjoint au chef de bureau <ul style="list-style-type: none">• Dossiers transversaux : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations.
Murielle MUHEL murielle.muhel@sports.gouv.fr 01 40 45 95 37	Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2 <ul style="list-style-type: none">• Gestion administrative : Administration interne DS2, courriers [arrivée / départ], BAL DS2A.
Dominique RABUEL dominique.rabuel@sports.gouv.fr 01 40 45 96 93	Juriste <ul style="list-style-type: none">• Pilotage et animation des sujets juridiques : Instances de dialogues sociales [CA, CT, CHSCT, ... – compositions / délibérations / ...] ; doctrines et écritures légistiques.
Sophie BAUCHART sophie.bauchart@sports.gouv.fr 01 40 45 92 11	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc• Dossiers transversaux : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs.
Frédéric DAMBIER frédéric.dambier@sports.gouv.fr 01 40 45 93 03	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : IFCE et MNS• Dossiers transversaux : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS] ; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP.
David CHARRAS david.charras@sports.gouv.fr 01 40 45 96 25	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN)• Dossiers transversaux : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnités) ; développement durable ; éthique.
Evelyne GONFIER evelyne.gonfier@sports.gouv.fr Arrivée au 1 ^{er} octobre 2020	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : ENSM et ENVSN• Dossiers transversaux : Pilotage budgétaire du Programme sport (219) relatif aux établissements publics sport.
François ROBERT francois.robert@sports.gouv.fr 01 40 45 91 41	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissement : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap)• Dossiers transversaux : Relations internationales ; RGPD.

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux DRAJES et contrôleurs budgétaires, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)